

SÉANCE RÉGULIÈRE (7 décembre 2020)

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 7 décembre 2020 à 20 h 00 par visioconférence, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion
Siège #2 - Lise Rancourt
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #4 - Marc-Ange Doyon
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale est aussi présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

280-12-2020

2 - SÉANCE TENUE SANS PUBLIC

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 9 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020 qui ordonne que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des personnes présentes que le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

281-12-2020

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

282-12-2020

4.1 - Séance régulière du 2 novembre 2020

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 2 novembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 2 novembre 2020 soit adopté.

5 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

283-12-2020

5.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à novembre 2020 totalisant 222 312,02 \$ (Folio 350188) et 23 300,72 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 12910 à # 12982 inclusivement, par prélèvement bancaire # 134 à # 136 inclusivement ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

5.2 - Permis de novembre 2020

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de novembre 2020 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

5.3 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 30 novembre 2020, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

5.4 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil reçues, soit celles de Mmes Lyne Bourque et Lise Rancourt et MM. Pierre Quirion, Daniel Fortin, Marcel Busque, Stéphane Auclair et Marc-Ange Doyon.

284-12-2020

5.5 - Vente pour défaut de paiement des taxes

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de la liste des contribuables endettés pour taxes envers la municipalité tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal ordonne à Mme Dominique Lamarre, secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre la liste des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes au bureau de la MRC de Beauce-Sartigan.

285-12-2020

5.6 - Affectation pour l'année 2020

ATTENDU que le conseil désire affecter un montant de 8 000 \$ pour le matériel roulant de la Municipalité;

ATTENDU que le conseil désire affecter un montant de 10 000 \$ pour la sécurité civile de la Municipalité;

ATTENDU que ces montants sont disponibles;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'affecter un montant de 8 000 \$ pour le matériel roulant et de 10 000 \$ pour la sécurité civile.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

Il n'y a aucune correspondance pour le mois de novembre 2020.

7 - LÉGISLATION

7.1 - Avis de motion / Règlement 293-2021 emprunt pont Perrault

Le conseiller Pierre Quirion donne avis qu'un règlement no. 293-2021 décrétant une dépense de 2 561 005 \$ et un emprunt de 2 561 005 \$ pour la réfection du pont couvert Perrault sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil. Un projet de ce règlement est déposé en même temps que le présent avis de motion.

7.2 - Avis de motion / Règlement 294-2021 emprunt 1re Avenue et 34e Rue

La conseillère Lise Rancourt donne avis qu'un règlement no. 294-2021 décrétant une dépense de 4 648 807 \$ et un emprunt de 845 240 \$ pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout de la 1^{re} Avenue et de la 34^e Rue sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil. Un projet de ce règlement est déposé en même temps que le présent avis de motion.

286-12-2020

7.3 - Adoption / second projet du règlement numéro 292-167A-2020

Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 292-167A-2020.

RÈGLEMENT NO 292-167A-2020 modifiant le règlement sur les permis et certificats

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Busque et résolu unanimement que le règlement 292-167A-2020 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est tenue sans la présence du public. Le conseil a pris connaissance de la question envoyée par courriel par Mme Andrée Morin. Les membres du conseil vont prendre le temps d'étudier cette demande et d'y répondre à une prochaine séance de ce conseil.

9 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

287-12-2020

9.1 - Pavage 26e Rue - octroi du contrat (modification résolution no. 250-11-2020)

ATTENDU la résolution no. 250-11-2020 prévoyant une dépense d'environ 15 000 \$ pour le pavage de la 26e Rue; ATTENDU que les coûts sont supérieurs à cette résolution, puisque l'estimation des coûts a été reçue après la séance du 2 novembre 2020; ATTENDU qu'Asphalte Nicolas Lachance a réalisé les travaux au coût de 170 \$ / tonne pour une quantité réelle de 140 tonnes; ATTENDU que le coût net de ce contrat donné de gré à gré est inférieur à 25 000 \$;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver une dépense de 23 800 \$, avant les taxes, à Asphalte Nicolas Lachance pour le pavage de la 26e Rue.

288-12-2020

9.2 - Ponceau de la route Busque, services professionnels pour laboratoire - octroi

ATTENDU que des prix ont été demandés pour le contrôle des matériaux relativement au projet de réfection du ponceau de la route Busque;

ATTENDU l'offre de prix reçue le 23 novembre d'Englobe;
ATTENDU la recommandation de M. Olivier Lachance, ingénieur à la MRC de Beauce-Sartigan, d'octroyer le contrat à la firme Englobe;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à la firme Englobe au coût de 5 282,93 \$, incluant les taxes, et détaillés au bordereau de soumission du 23 novembre 2020.

289-12-2020

9.3 - Acquisition d'une parcelle de terrain pour l'aménagement d'un fossé - rang St-Charles

ATTENDU que la Municipalité doit procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain afin de réparer un fossé du rang St-Charles tout en adoucissant la pente dudit fossé afin d'éviter de nouveaux bris;
ATTENDU que la parcelle de terrain à acquérir a été évaluée à 130 \$ par le service d'évaluation de la MRC de Beauce-Sartigan;
ATTENDU que le propriétaire demande un montant de 1 500 \$ pour cette parcelle;

ATTENDU qu'en 2003, la Municipalité a procédé à l'achat d'une parcelle de terrain à ce même propriétaire pour l'installation du puit # 7;
ATTENDU que le conseil est prêt à acquérir cette petite parcelle en utilisant le taux payé au mètre carré en 2003 et en y appliquant une majoration de 3 % par année;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'une proposition soit faite aux propriétaires du lot # 4 974 585 pour l'achat d'une parcelle de terrain d'une superficie de 325,1 m², au coût de 1 200 \$;
QUE tous les frais d'arpentage et de notaire soient au frais de l'acheteur, donc de la Municipalité.

10 - QUESTIONS DIVERSES

290-12-2020

10.1 - Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau - protocole d'entente pour la 34e Rue

ATTENDU que le protocole d'entente intervenu entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-des-Pins relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (dossier 2027296);

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le protocole d'entente soit approuvé;
QUE la mairesse, Mme Lyne Bourque, soit désignée afin de signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

291-12-2020

10.2 - Réfection et construction des infrastructures municipales - protocole d'entente pour l'aménagement des bureaux municipaux

ATTENDU que le protocole d'entente intervenu entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-des-Pins relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (dossier 557996);

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le protocole d'entente soit approuvé;
QUE la mairesse, Mme Lyne Bourque, soit désignée afin de signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

292-12-2020

10.3 - Demande de la directrice générale pour les heures travaillées lors des séances du conseil

ATTENDU la demande de la directrice municipale concernant les heures réalisées en dehors des heures régulières de travail pour la tenue des diverses séances du conseil;
ATTENDU que ces séances sont planifiées et tenues en dehors des heures régulières de travail;
ATTENDU que la directrice générale se doit d'être présente à ces séances avec le conseil;
ATTENDU que le nombre d'heures varie selon les séances;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit modifié le contrat de travail de la directrice générale afin que les heures travaillées lors de la tenue des séances avec le conseil (ordinaires, de travail et extraordinaires) soient rémunérées, selon son taux horaire normal, au moment où ces heures sont réalisées et ajoutées à son horaire normal de 34 heures par semaine;
QUE cette modification sera effective à compter du 1er janvier 2021.

293-12-2020

10.4 - Demande du club de VTT JaroBoce pour un droit de passage dans le rang St-Joseph

ATTENDU la demande reçue du Club VTT Jaroboce pour un droit de passage temporaire sur le rang St-Joseph à Notre-Dame-des-Pins;
ATTENDU que le Club VTT a perdu sa passerelle sur la rivière Famine à St-Georges lors du sinistre du 1er novembre 2019;
ATTENDU que les quadistes arrivant de St-Georges doivent présentement passer par St-Benoît, St-Éphrem et St-Victor avant de traverser la rivière Chaudière à Notre-Dame-des-Pins pour aller vers Beauceville dans l'Est;
ATTENDU que la demande du Club VTT Jaroboce consiste à permettre aux quadistes d'emprunter le rang St-Joseph sur une longueur d'environ 9,4 kilomètres à partir de la limite municipale avec St-Georges afin de rejoindre le sentier VTT situé à l'autre extrémité du rang et ce, pour une période allant jusqu'à la reconstruction de la passerelle sur la rivière Famine à St-Georges;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre aux VTT d'emprunter le rang St-Joseph à Notre-Dame-des-Pins, à partir de la limite municipale de St-Georges sur une distance de 9,4 kilomètres permettant de rejoindre le sentier du Club sur une terre privée près de la limite avec Beauceville pour la saison 2020-2021 seulement.

294-12-2020

10.5 - Entente avec le Manoir de la Roselière pour l'occupation du centre communautaire en cas d'évacuation

ATTENDU que le Manoir de la Roselière réalise présentement une mise à jour de son plan de mesures d'urgence;
ATTENDU que le Manoir demande à la Municipalité la permission d'occuper le centre communautaire pour l'hébergement temporaire de ses résidents advenant une évacuation d'urgence de la résidence et ce, sans frais;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité autorise le Manoir de la Roselière à occuper sans frais le centre communautaire pour l'hébergement temporaire de ses résidents lors d'une situation d'urgence si le centre communautaire peut être disponible à ce moment;
QUE cette entente soit d'une durée de 5 ans à partir de la signature de celle-ci;
QUE soit mandaté la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, à signer une entente avec le Manoir de la Roselière conformément à la présente résolution;
QUE la présente résolution fasse partie intégrante de l'entente.

295-12-2020

10.6 - Modification des membres du comité MADA

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité modifie les membres du comité de pilotage et de suivi de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) de la façon suivante :

- Bruno Morin, représentant des aînés
- Richard Martin, représentant des aînés
- Stéphane Auclair, conseiller municipal
- Mélanie Bourgelas
- Brigitte Laflamme
- Julie Rodrigue
- Dominic Veilleux, responsable des loisirs et de la culture
- Nadia Tremblay (chargée de projet);

QUE ce comité sera sous la responsabilité de Lise Rancourt, l'élue responsable des questions Familles et Aînés (RQFA).

296-12-2020

10.7 - Modification des membres du comité de la Politique familiale

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité modifie les membres du comité de pilotage et de suivi de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) de la façon suivante :

- Bruno Morin, représentant des aînés
- Richard Martin, représentant des aînés
- Stéphane Auclair, conseiller municipal
- Mélanie Bourgelas
- Brigitte Laflamme
- Julie Rodrigue
- Dominic Veilleux, responsable des loisirs et de la culture
- Nadia Tremblay (chargée de projet);

QUE ce comité sera sous la responsabilité de Lise Rancourt, l'élue responsable des questions Familles et Aînés (RQFA).

297-12-2020

10.8 - Substitut au conseil des maires

ATTENDU qu'il s'avère souhaitable de prévoir une personne substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité, son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2021;
ATTENDU que l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le conseil d'une municipalité locale désigne celle-ci par résolution parmi ses membres;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins nomme Marcel Busque conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale à titre de substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité, son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2021.

298-12-2020

10.9 - Partage des tâches entre élus pour l'année 2021

ATTENDU la révision quant au partage des tâches entre les élus;
ATTENDU que chacun des comités peut s'adjoindre la participation de citoyens;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les affectations pour l'année 2021 soient les suivantes :

Tâches / Comités 2021

Élus nommés

Analyse des comptes à payer

Marc-Ange Doyon
Daniel Fortin

Bibliothèque	Lyne Bourque
Brigadiers scolaires	Lise Rancourt
Comité consultatif d'urbanisme	Daniel Fortin
Comité de la ruralité	Stéphane Auclair Lise Rancourt
Comité de sauvegarde du pont couvert Perrault	Pierre Quirion Lise Rancourt
Dons et commandites	Pierre Quirion
Embellissement	Lise Rancourt
Politique familiale et municipalité Amie des aînés (MADA)	Lise Rancourt
Loisirs	Stéphane Auclair Marc-Ange Doyon
Plan de déplacement actif	Daniel Fortin
Pont couvert Perrault - entretien	Marcel Busque Marc-Ange Doyon Pierre Quirion
Pro-maire	Marcel Busque
Régie Inter-municipale Comté Beauce-Sud (RICBS) -substitut	Marcel Busque Stéphane Auclair
Regroupement des ressources en loisirs et culture	Lyne Bourque
Ressources humaines	Lyne Bourque Marcel Busque Daniel Fortin
Sécurité civile et incendie	Stéphane Auclair
Site internet	Marcel Busque
Syndicat des copropriétaires - substitut	Espace NDDP Marc-Ange Doyon Daniel Fortin
Tourisme et culture	Lise Rancourt
Vigilance	Stéphane Auclair Daniel Fortin
Voirie	Stéphane Auclair Pierre Quirion

299-12-2020

10.10 - Adhésion à l'entente entre l'Union des municipalités du Québec (« UMQ ») et Énergir, s.e.c. (« Énergir »)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le

distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT QU'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le 29 octobre 2019, Énergir et l'UMQ ont conclu une entente-cadre à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'UMQ et Énergir soient adoptées telles que soumises;
QUE copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Énergir.

300-12-2020

10.11 - Engagement d'acquisition d'une propriété à la valeur nominale de 1 \$ - 3040, 1^{re} Avenue

ATTENDU que la résidence située au 3040, 1^{re} Avenue (lot no. 3 628 753) a subi des dommages importants suite à l'inondation du 20 avril 2019;
ATTENDU que M. Louis-René Rodrigue, propriétaire, a signé une entente avec le ministère de la Sécurité publique grâce au Programme général d'indemnisation et d'aide financière relatif aux inondations et pluies abondantes survenues du 14 avril au 24 avril 2019 dans des municipalités du Québec, décret no 403-2019;

ATTENDU que M. Rodrigue s'est engagé auprès du Ministère à céder son terrain à la Municipalité pour la somme nominale de 1 \$, en contrepartie d'une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain, en vigueur au moment du sinistre, sans dépasser le maximum d'aide financière admissible;

ATTENDU qu'au moment de céder le terrain à la Municipalité, tous les bâtiments auront été démolis ou déplacés sur un autre terrain, incluant leurs fondations et que le site aura été remis en état et semé;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Pins s'engage, une fois remplies toutes les conditions décrites ci-haut, à acquérir le lot no. 3 628 753 pour la somme nominale de 1 \$ à M. Louis-René Rodrigue;

Que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins mandate le notaire Denys Quirion pour la préparation du contrat de cession des lots 3 628 753;

Que les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables à même les activités financières de l'année en cours;

Que cette somme n'inclut pas toutefois les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire.

301-12-2020

10.12 - Tourisme Chaudière-Appalaches - adhésion 2021

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler, pour l'année 2021, l'adhésion de la Municipalité ainsi que celle pour le pont Perrault à Tourisme Chaudière-Appalaches pour les inscriptions au guide touristique et au site internet au coût de 418,60 \$, avant les taxes applicables.

302-12-2020

10.13 - Heures supplémentaires - opérateur eau potable/eaux usées et journalier aux travaux publics

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 43 heures travaillées à Hugues Poulin, opérateur eau potable/eaux usées et journalier aux travaux publics.

303-12-2020

10.14 - Activité reconnaissance annuelle pour les employés

ATTENDU que les activités du temps des Fêtes ne pourront avoir lieu cette année;

ATTENDU que des certificats cadeaux seront donnés aux employés, afin de remplacer ces activités de reconnaissance pour le travail accompli par ceux-ci;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'offrir des certificats cadeaux de 75 \$ aux employés permanents à temps plein (Dominique Lamarre, Audrey Poulin, Élise Landry, Benoît Moncion, Frédéric Larue, Dominic Veilleux, Hugues Poulin) et 25 \$ aux employés réguliers à temps partiel (Guylaine Poulin, Manon Lachance, Roger Bolduc, David Bolduc, Alain Sylvain, Édouard Maheu et Raymonde Sylvain);

QUE ces certificats cadeaux soient pris dans des commerces situés sur le territoire de Notre-Dame-des-Pins.

304-12-2020

10.15 - Politique d'intégration des arts à l'architecture pour le bureau municipal - formation du comité pour l'acquisition d'une œuvre d'art

ATTENDU que le projet d'acquisition et d'aménagement du bureau municipal est assujéti à la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*; ATTENDU que pour l'application de la Politique, le processus de consultation est coordonné par le ministère de la Culture et des Communications et assumé par un comité *ad hoc* spécialement constitué pour ce projet; ATTENDU que le propriétaire, en l'occurrence la Municipalité, doit nommer un représentant et, de façon facultative, un observateur;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Marcel Busque, représentant de la Municipalité et Mme Dominique Lamarre, observatrice pour la Municipalité.

305-12-2020

10.16 - Achat d'un présentoir à livres pour la bibliothèque

ATTENDU la réception d'une nouvelle soumission plus basse pour l'achat et la livraison d'un présentoir à livres pour la bibliothèque municipale; ATTENDU qu'un montant d'environ 250 \$ sera ajouté au budget de la bibliothèque afin de ne pas réduire les dépenses pour les achats de livres;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité procède à l'achat d'un présentoir à livres auprès de Atelier du meuble AB au coût de 1 650 \$, avant les taxes; QUE la présente résolution remplace la résolution no. 256-11-2020.

306-12-2020

10.17 - Les installations René Larivière - câblage réseaux pour les nouveaux bureaux

ATTENDU la soumission reçue de *Les installations René Larivière inc.* pour le câblage réseau dans les bureaux municipaux du local 209, au 111, 30e Rue;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de *Les installations René Larivière inc.* du 7 décembre 2020, au coût de 3 348,85 \$, avant les taxes applicables.

307-12-2020

10.18 - Séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisation

ATTENDU qu'une séance extraordinaire doit avoir lieu pour l'adoption du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisation 2021-2023;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisation 2021-2023 aura lieu le 14 décembre à 19 h 00;
QUE l'avis public pour l'annonce de cette séance extraordinaire soit publié tel que prévu par la Loi.

308-12-2020

11 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 57.

Lyne Bourque
Mairesse

Dominique Lamarre
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lyne Bourque
Mairesse